

Procès-verbal

Séance du 13 juillet 2022, 20 h

Nous, Eric Viaud, avons adressé le 7 juillet 2022 à chacun des membres du conseil municipal une convocation pour la réunion fixée le mercredi 13 juillet à 20h, à la mairie.

Le mercredi 13 juillet 2022, à 20h, le conseil municipal de La Bussière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric Viaud, maire.

Etaient présents : Eric Viaud, Fabrice Thomas, Jerome Ferrari, Daniel Dechatre, Alain Charles, Loïc Friquet et Jennifer Hubert

Etaient excusés : Viviane Vila, Mickaël Martin, Didier Duvault, Agnès Guilloteau

Pouvoirs : Viviane Vila à Fabrice Thomas, Mickaël Martin à Eric Viaud et Didier Duvault à Alain Charles.

Le quorum est à 6 membres, 7 conseillers sont présents, le quorum est atteint.

Election du secrétaire de séance : Jérôme Ferrari, à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2022.

Chacun a reçu le compte rendu de la séance du 23 juin, le maire demande si quelqu'un a des observations à formuler. Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I Personnel communal

- Recrutement agent contractuel

Le maire informe le conseil municipal du recrutement d'un agent, suite au départ du précédent.

Il sera embauché pour 3 mois à compter du 18 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote ordinaire, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer le contrat de travail.

II Droit de préférence

- Vente de la parcelle de taillis ZI 171 au lieudit La Touche

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité pour la commune de préempter pour la vente de la parcelle ZI 171, au lieudit La Touche. Cette parcelle fait 2 524 m², il s'agit d'une parcelle de taillis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote ordinaire, à l'unanimité des présents, de renoncer au droit de préemption pour cette parcelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.